



COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE LE 5 FEVRIER 2015

Etaients présents les trois organisations syndicales (CGT, CGT-FO et SOLIDAIRES), Rémi LANGLOIS (délégué de l'Action Sociale), Mme MESNAGER (présidente de l'Action Sociale) et Mme AUDIGIER Martine (DOUANES). Mme DUMAS Emmanuelle (assistante sociale) était excusée.

1 PRESENTATION DE LA NOTE D'ORENTATIONS MINISTERIELLES POUR L'ACTION SOCIALE 2015

Rémi Langlois présente cette nouvelle note suite au CNAS (conseil national de l'action sociale) qui s'est tenu le 15 décembre 2014.

- Les moyens financiers sont maintenus au niveau de 2014 soit 183 M€ dont 162,50 M€ consacrés aux politiques d'action sociale et 20 M€ à la santé sécurité au travail.
- La répartition des enveloppes locales est recalibrée. Depuis 5 ans, les crédits destinés aux actions locales discutées au sein des conseils départementaux de l'action sociale (CDAS) sont reconduits à l'identique dans les départements. Compte tenu de l'évolution des effectifs intervenu depuis, beaucoup de départements se trouvent aujourd'hui sous dotés par rapport à d'autres. Le calcul des dotations de chaque département sera désormais actualisé à partir de l'effectif réel des trois populations de bénéficiaires (actifs, enfants et retraités). Un plancher pour les départements ayant les effectifs les plus réduits est par ailleurs fixé à 16 000€.
- En 2015, l'administration contribuera à l'effort de réduction des emplois. La diminution du plafond d'emploi s'inscrit dans les mesures globales de réduction des effectifs au sein des ministères économiques et financiers qui touche aussi le réseau des délégations de l'action sociale.
- Les grandes orientations de l'action sociale restent : l'amélioration de la qualité de la vie au travail avec l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, la restauration, le logement, l'aide à la parentalité...) et le soutien aux agents, actifs, retraités et les plus fragiles.
- Concernant la restauration, les prix des repas en restauration collective facturés aux agents sont maintenus en 2015 à leur niveau de 2014 (5,10€ en Ile de France et 5,60€ en province). La valeur faciale du titre restaurant passe de 5€ à 6€ dont la moitié est prise en charge par l'employeur.
- L'action en faveur du logement est maintenue à haut niveau. Les réservations de logement demeurent un axe prioritaire, notamment pour l'Ile de France, pour répondre aux besoins des primo-arrivants. Les aides et prêts constituent toujours un complément indispensable aux réservations de logement avec un effort particulier pour favoriser la primo accession et les travaux visant à réduire les factures énergétiques.
- L'aide à la parentalité s'enrichit avec la création d'une nouvelle prestation de prêt pour le logement étudiant généralisée en 2014 et la décision de création d'une nouvelle prestation de type CESU pour financer des

prestations de garde d'enfants ou soutien scolaire pour les enfants de 6 ans à 12 ans, en relais de la prestation interministérielle pour les enfants de 0 à 6 ans.

- Le dispositif d'accompagnement des agents les plus fragiles doit être amélioré. Deux axes sont définis pour 2015 : l'amélioration des outils de suivi des agents par le service social (dossier social informatisé) ; l'adaptation du dispositif d'aide aux agents en situation de difficulté financière.
- Le dialogue doit se poursuivre au sein des CDAS sur différentes thématiques comme la restauration, le logement...Le CDAS accorde une attention toute particulière sur le rapport d'activité du service social. En revanche, l'examen du rapport d'activité du médecin de prévention ne relève pas de la compétence du CDAS.
- Les actions locales doivent s'inscrire pleinement dans les priorités nationales qui peuvent aller au-delà des actions de convivialité traditionnelles. Un soin tout particulier sera apporté aux actions innovantes. Concernant l'arbre de Noël, la formule des chèques cadeaux sera privilégiée.
- Une formation des membres du CDAS sera organisée selon les modalités en vigueur en termes de contenus et de pédagogie.

2 BILAN DU BUDGET D'INITIATIVES LOCALES (BIL) 2014

Le BIL représente un tiers des dépenses sociales du département.

- Restauration : le parc du matériel des coins repas a été remis à niveau avec l'achat de nouveau matériel
- Médecine de prévention : aucun achat de matériel médical en 2014. Par contre, les trousseaux de secours doivent être renouvelés. La mission relève du médecin de prévention. Il doit établir le contenu de ces trousseaux et faire passer sa demande au délégué qui la transmet au responsable CHORUS. Des crédits spécifiques sont alloués. Les pastilles pour les zones à risque (nucléaire) doivent être renouvelées régulièrement pour les agents et le public.
- Arbre de Noël : la location de la salle du théâtre représente un coût (dimanche avec le personnel). La fréquentation est en baisse chaque année.
- Cartes de vœux en faveur des retraités

3 ACTIONS LOCALES 2015 ET CREDITS D'ACTIONS LOCALES (CAL) 2015

Les actions de 2014 sont reconduites : consultations CESF (conseillère en économie sociale et financière), consultations juridiques, CDDF (centre de défense des droits des familles). Le CDAS arrêtera les dates et lieux des sorties lors de sa prochaine réunion.

4 QUESTIONS DIVERSES

Seul, le restaurant administratif situé route des Mines à Privas reste subventionné. Un coin repas non agréé est maintenu à la Direction des Finances Publiques, avenue du Vanel à Privas.

La convention avec la MGEFI est reconduite en 2015 sur les sites de Tournon, Privas et Aubenas.

Une nouvelle mesure apparaît en 2015 : l'aide à l'installation des personnels de l'Etat. ALPAF propose déjà cette mesure plus avantageuse que celle proposée par l'action sociale. Les deux mesures ne sont pas cumulables.